

# LES DROITS DES USAGERS EN INSTITUTION

## Objectifs

- Identifier l'évolution des droits reconnus aux personnes âgées.
- Analyser les situations sensibles et / ou les difficultés rencontrées par les équipes.
- Cerner la responsabilité en jeu des professionnels dans leur pratique quotidienne.
- Développer des pratiques respectueuses des droits des citoyens âgés.

**Public** : Professionnels travaillant auprès des personnes âgées

**Pré-requis** : Aucun

**Durée** : 3 jours (18h)

**Lieu** : Intra-établissement/  
Inter-établissements dans vos locaux

## Intervenant(e) pressenti(e)

Infirmière, Juriste diplômée en droit médical et santé publique

*Profil retenu en fonction de la définition des besoins*

Modalités d'évaluation précisées dans les Conditions générales

## Contenu

### **Jour 1 - Disposition et outils garantissant les droits de tout usager citoyen**

- Les principes et missions de l'action sociale et médico-sociale définis par la loi de 2002 : autonomie, protection des personnes et exercice de la citoyenneté.
- Le cadre législatif et les droits reconnus à tout usager citoyen.
- Les outils garantissant l'exercice des droits de la personne accueillie en institution.
- Les régimes juridiques de protection des personnes vulnérables.
- La personne de confiance.
- La personne qualifiée.

### **Jour 2 - Zoom sur les bonnes pratiques**

- Le respect de la dignité.
- Le devoir d'informer le résident de façon « claire, loyale et adaptée ».
- Le droit au consentement notamment lors des soins.
- Le libre accès au dossier médical.
- Le respect de la vie privée et du secret professionnel.
- Le mandat de protection future.
- Les directives anticipées pour les personnes âgées en fin de vie.

### **Jour 3 - L'éthique et le droit**

- Les principes éthiques : bienfaisance, non malveillance, autonomie et justice.
- Le questionnement éthique au cœur des situations difficiles.

### **Les différents intervenants et leur rôle**

- Les droits, devoirs et responsabilités des différents intervenants : famille, professionnels, personne de confiance.

### **Méthodes et outils pédagogiques**

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et pratiques
- Analyse et études de cas
- Échanges et mutualisation
- Remise d'un dossier